

# LETTRE TYPE PARTICULIER

*A adresser par les particuliers  
(propriétaire de bâti) aux  
Propriétaires de terrain(s) situés en  
zone non urbaine dans les 50m  
autour du bâti concerné.*

Téléphone :

Lettre recommandée avec AR n° «RAR»

COMMUNE , le DATE

**Objet :** Demande d'autorisation de passage dans le cadre de la réalisation de travaux obligatoire de débroussaillage.

**Vos Réfs. :** Section(s) «Section\_Cadastrale»- Parcelle(s) «Parcelle\_Cadastrale» Commune de «Commune\_de\_situation»

«CIVILITE»,

Dans le cadre de la mise aux normes de la végétation aux abords de ma propriété bâtie, je dois réaliser des travaux de débroussaillage sur votre propriété foncière référencée ci-dessus.

Ces travaux de débroussaillage, d'élagage et de dépressage/éclaircie des peuplements arborés devront permettre une mise en conformité de mon bâtiment au regard des articles L134-6 et L134-8 du Code Forestier et de l'Arrêté Préfectoral n°2019105-0001 du 15 avril 2019, portant sur les obligations légales de débroussailler. Ces travaux forestiers seront réalisés sur une profondeur de 50 mètres autour de mon bâti, ainsi que 10 mètres de part et d'autre de la voie y conduisant, le cas échéant.

Les travaux seront réalisés entièrement à ma charge. Ils consisteront en une mise à distance des arbres par rapport au bâti et entre eux, un élagage des arbres et un broyage ou une évacuation de la végétation arbustive et herbacée.

Conformément aux prescriptions des articles L131-12 et L131-13 du Code Forestier, Je sollicite votre autorisation pour pénétrer sur votre parcelle et y réaliser les travaux imposés par la réglementation sur les Obligations Légales de Débroussailler qui m'incombe.

Je vous prie donc de bien vouloir m'adresser un courrier d'autorisation **dans un délai de un mois** à la date de réception du présent courrier.

*Pour ce faire, vous trouverez ci-jointe une enveloppe affranchie adressée à mon domicile ainsi qu'un courrier de réponse à compléter.*

Cette même réglementation, et en particulier les articles L131-12, R131-14 et L131-6 du Code Forestier, prévoient qu'en cas de refus de votre part, ou à défaut de réponse à l'issue de ce délai, l'obligation de débroussaillage serait mise à votre charge, c'est-à-dire que vous en deviendriez responsable vis-à-vis de la loi.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, «CIVILITE», mes sincères salutations.

COMMUNE , le DATE

**Objet** : Autorisation de passage dans le cadre de la réalisation de travaux obligatoire de débroussaillage.

**Vos Réfs.** : Votre Lettre recommandée avec accusé de réception du DATE COURRIER

«CIVILITE».

Par la présente, je vous autorise à réaliser sur ma propriété les travaux réglementaires de débroussaillage qui vous incombent.

Toutefois,

- Je souhaite être présent lors de la définition des travaux à réaliser et du périmètre à débroussailler sur ma parcelle
- En cas d'abattage de bois de qualité chauffage, je souhaite l'ensterrage des bois de chauffage pour récupération (et non l'évacuation de celui-ci).

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, «CIVILITE» mes sincères salutations.